

Le Rapporteur spécial condamne l'assassinat du journaliste Pétion Rospide et se dit préoccupé par la violence continue contre des journalistes couvrant les manifestations en Haïti

Le 14 juin 2019

Washington, D.C. – Le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) condamne l'assassinat du journaliste Pétion Rospide en le lundi 10 juin à Port-au-Prince, en Haïti. Le Bureau du Rapporteur a également été informé d'agressions à l'encontre de reporters et de membres de la presse dans le cadre des manifestations qui se déroulent dans différentes villes du pays.

Le Rapporteur spécial exhorte l'État d'Haïti à enquêter sur ce crime de manière exhaustive, complète, efficace et impartiale et à déterminer tout éventuel lien avec l'activité journalistique de la victime. De plus, il se dit préoccupé par la situation de violence que traverse le pays et demande instamment à l'État de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et garantir le travail de la presse.

Selon des informations de connaissance publique, Pétion Rospide, présentateur à Radio sans fin, aurait été tué par balle alors qu'il rentrait chez lui au volant d'un véhicule officiel de la station de radio pour laquelle il travaillait à Port-au-Prince. Le journaliste, âgé de 45 ans, venait de terminer son émission de radio dans laquelle il avait évoqué les accusations de corruption formulées à l'encontre du gouvernement de Jovenel Moïse.

Le Bureau du Rapporteur a été informé de l'escalade de violence qui entoure les manifestations et protestations publiques qui se déroulent dans le pays depuis le, y compris des attaques contre des journalistes assurant la couverture des événements. Par exemple, selon des médias, le dimanche 9 juin, deux journalistes ont déclaré avoir échappé de justesse aux balles de la police haïtienne, ce à quoi s'ajoutent d'autres faits tels que celui dont a été victime le photographe du journal Le Nouvelliste qui a été blessé par des tirs de balles de caoutchouc. De plus, des reporters de Radio Télé Ginen ont été la cible de jets de pierres et leurs voitures ont été vandalisées le lundi 10 juin. Pétion Rospide a dénoncé ces agressions dans son émission radio et a également fait état d'attaques perpétrées par des manifestants sur deux véhicules de Radio Télé Ginen.

Le président Moïse a émis un communiqué le mardi 11 juin qualifiant la mort de Pétion Rospide « d'acte odieux ». Le président a déclaré qu'il « condamne avec véhémence ce crime crapuleux » et fustigé les attaques rapportées contre les médias.

Le principe 9 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression de la CIDH signale que : « L'assassinat, le séquestre, l'intimidation, les menaces proférées contre les communicateurs sociaux ainsi que la destruction matérielle des moyens de communication, constituent des violations des droits fondamentaux de la personne et limitent gravement l'exercice du droit à la liberté d'expression. Les États ne doivent pas seulement prévenir et, le cas échéant, mener des enquêtes sur de tels faits, mais aussi punir leurs auteurs et veiller à ce que les victimes reçoivent une réparation adéquate. »

Concernant la violence contre les journalistes, l'État a l'obligation de mener enquête avec diligence et d'envisager toutes les pistes en lien avec l'activité journalistique. Les autorités de doivent pas écarter le métier de journaliste comme élément ayant motivé l'assassinat ou l'agression avant que l'enquête n'aboutisse et doivent fournir les ressources adéquates et le personnel spécialisé nécessaire aux institutions chargées d'enquêter sur ce type d'affaires.

Le Bureau du Rapporteur spécial rappelle que l'État a le devoir de garantir que les journalistes et les membres de la presse couvrant une manifestation dans l'exercice de leurs fonctions ne soient pas arrêtés, menacés, agressés ou entravés d'aucune manière que ce soit dans leur droit à exercer leur profession. Leurs matériels et outils de travail ne doivent pas être détruits ou confisqués par les autorités. Le respect du droit à la liberté d'expression exige que les autorités assurent les conditions nécessaires pour que les membres de la presse puissent couvrir des faits d'intérêt public, comme c'est le cas lors de manifestations populaires.

Dans ce sens, le Bureau du Rapporteur spécial appelle l'État haïtien à enquêter de manière complète, efficace et impartiale sur la mort de Pétion Rospide, à élucider le mobile de ce meurtre et à déterminer juridiquement tout lien éventuel avec l'activité journalistique de ce dernier ou la liberté d'expression. Le Bureau du Rapporteur appelle également urgemment à la protection et garantie des droits à la vie et à l'intégrité des manifestants et des membres de la presse couvrant ces événements. Pour terminer, le Bureau du Rapporteur spécial rappelle que le journaliste Vladjimir Legagneur est porté disparu depuis le 14 mars 2018 et exhorte l'État à accélérer le rythme des enquêtes sur les faits présumés qui ont donné lieu à sa disparition.

Le Bureau du Rapporteur spécial pour la liberté d'expression est une instance créée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) dans le but de promouvoir la défense du droit à la liberté de pensée et d'expression à travers le continent, compte tenu de son rôle essentiel dans la consolidation et le développement du système démocratique.